

RÈGLEMENT DU TIRAGE

Pour participer au concours, il suffit de compléter le coupon de tirage qui vous est remis et de le déposer à l'endroit désigné.

Pour être éligible au tirage, le coupon devra avoir été entièrement rempli et remis dans le baril de tirage identifié TIRAGE SALON NATURE PORTNEUF au plus tard à 15h le dimanche 23 avril 2017. Le tirage au sort des coupons gagnants aura lieu sur place, à 15 h 30. Il n'est pas nécessaire d'être présent au moment du tirage.

Les prix remis aux porteurs des coupons gagnants sont :

- Un séjour de villégiature d'une valeur de 500 \$ offert par la Réserve faunique de Portneuf. Ce forfait de trois (3) nuits pour quatre (4) adultes est valide jusqu'au 31 mars 2018. Non applicable du 22 décembre 2017 au 1^{er} janvier 2018.
- Un forfait de pêche d'une valeur de 1000 \$ offert par la Réserve faunique de Portneuf. Ce forfait de deux (2) nuits pour quatre (4) adultes est valide pour la période comprise entre le 12 mai et le 4 septembre 2017.

Les gagnants pourront récupérer leur certificat-cadeau directement sur place s'ils sont présents au moment du tirage.

En cas d'absence, ils seront informés par téléphone au lendemain de celui-ci. Pour réclamer leur prix, les gagnants devront se présenter au plus tard le 5 mai 2017 aux bureaux de la Corporation de développement de Saint-Raymond (204-7 rue Perrin, Saint-Raymond) durant les heures d'ouverture. Dans l'éventualité où les prix ne sont pas réclamés avant la date limite, l'organisation pourra de nouveau faire tirer les prix parmi les coupons dans le baril.

Le concours est ouvert aux résidents du Québec seulement, âgés de 18 ans et plus. Sont exclus du concours, le comité organisateur du Salon Nature Portneuf ainsi que leur conjoint(e) et enfant(s) domicilié(s) à la même adresse.

Les prix sont non transférables et non monnayables et devront être acceptés tel quel.

RÈGLEMENT DE L'ENCAN

Pour participer, il suffit de se rendre sur le site Internet du Salon Nature Portneuf à l'adresse suivante : www.salonnatureportneuf.com, de vous inscrire en créant votre profil, de sélectionner le prix souhaité et de miser.

Les prix sont :

- Un forfait de chasse à l'ours d'une valeur d'environ 3000 \$ offert par la Réserve faunique de Portneuf ainsi que Monsieur Michel Therrien qui accompagnera les gagnants lors de cette chasse. Ce forfait, pour deux (2) personnes en chalet avec possibilité de rapporter un ours par personne, est valide les 23, 24 et 25 juin 2017. Il est possible que les gens présents soient filmés et que les images captées soient

utilisées à des fins promotionnelles. Le prix est non transférable et non monnayable et devra être accepté tel quel.

La mise de départ pour ce forfait est de 800 \$, avec surenchère par tranche de 50 \$.

- Une table en granite d'une valeur de 1800 \$ offerte par Granite DRC. Le gagnant de la table devra récupérer son prix au cours de la semaine suivant le Salon Nature Portneuf. La manipulation et le transport ne sont pas inclus. Il est possible de prendre entente avec Granite DRC pour l'organisation du transport et la livraison de la table. Des frais seront déterminés entre les deux parties selon la distance à parcourir pour la livraison.

La mise de départ pour la table en granite est de 500 \$, avec surenchère par tranche de 50 \$, transport en sus. Le prix est non transférable et non monnayable et devra être accepté tel quel.

Les mises se terminent le dimanche 23 avril 2017 à 14 h 30. La dernière personne ayant misé le montant le plus élevé remportera le prix. Le paiement devra se faire avant la remise du prix. Si le gagnant n'acquiesce pas le paiement ou refuse son prix, la 2^e personne ayant fait la plus haute mise serait alors contactée et ainsi de suite jusqu'à la remise du prix.

L'encan est ouvert aux résidents du Québec seulement, âgés de 18 ans et plus. Sont exclus du concours les employés d'Ascence, les personnes ayant accès à la programmation du site Internet de l'organisation ainsi que leur conjoint(e) et enfant(s) domicilié(s) à la même adresse.

